



Information aux porteurs

Paris, le 19 juillet 2019

Communication aux porteurs du FCP Martin Maurel Dollarplus

Nous vous informons que le FCP Martin Maurel Dollarplus dont vous êtes porteur de part (ci-après le « FCP ») a reçu en date du 12 juillet 2019 l'agrément de l'Autorité des marchés financiers relatif à sa mise en conformité au règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2017 sur les fonds monétaires dit règlement « MMF ».

Cette mise en conformité du FCP sera effective en date du 26 juillet 2019 et entraînera notamment les modifications suivantes :

- Le FCP aura désormais une classification « **monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme** » ;
- La rédaction de la stratégie d'investissement a été revue. Il a notamment été précisé que les émetteurs de titres dans lequel le FCP investira devront être de qualité « Investment Grade » ou jugés équivalents par la société de gestion et bénéficient d'une des deux meilleures notations court terme ;
- Le FCP pourra désormais investir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM monétaires relevant de la directive européenne 2009/65/CE de droit français ou européen ;
- Le FCP pourra désormais investir plus de 5% de son actif dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par une liste d'entités prévues à l'article 17 paragraphe 7 du règlement MMF et listées dans le prospectus du FCP ;
- Le descriptif de la procédure d'évaluation de la qualité de crédit a été ajouté au prospectus du FCP ;
- Le FCP ne pourra plus intervenir sur les marchés organisés ;
- Le FCP ne pourra plus avoir recours à des dépôts et à des emprunts d'espèces ;
- Le FCP ne pourra plus avoir recours à des opérations de prêt et emprunts de titres ;
- Le FCP aura désormais des frais indirects de 0,01% maximum

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCP, le prospectus, ainsi que le règlement à jour de ces modifications, seront disponibles sur demande et gratuitement auprès de Rothschild & Co Asset Management Europe à partir de cette même date.

Aussi, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Nous vous invitons par ailleurs à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou responsable de compte pour toute information complémentaire concernant vos placements.

Pour plus d'informations :

Service Clients

Tel: +33 1 40 74 42 92

clientserviceteam@rothschildandco.com

A propos de Rothschild & Co Asset Management Europe

Rothschild & Co Asset Management Europe propose des solutions d'investissement innovantes, fruit d'une vision indépendante et de long-terme, conçues pour répondre aux besoins de chacun de ses clients. Fort de sa présence internationale, Rothschild & Co Asset Management Europe offre des services personnalisés de gestion et de conseil en investissement à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs.



Nourrie par une connaissance profonde de ses clients, Rothschild & Co Asset Management Europe articule son développement autour d'expertises complémentaires en gestion active et de conviction, en architecture ouverte et en solutions d'investissement.

Rothschild & Co Asset Management Europe élabore des solutions d'investissement véritablement sur-mesure pour chacun de ses clients. Cette approche, alliant innovation et expérience, permet à Rothschild & Co Asset Management Europe d'offrir à ses clients une vision différente, source de création de valeur sur le long-terme.

Plus d'information sur : <https://am.eu.rothschildandco.com>